



DOCUMENT A RENDRE OBLIGATOIREMENT (si utilisation du service)
ACCUEIL MUNICIPAL PERISCOLAIRE - Année 2022 / 2023

MERCI de retourner ce document à l'enseignant de votre enfant

Avant le jeudi 7 juillet 2022

Si retard (après le 7 juillet 2022), les dossiers sont à déposer en mairie.

Attention : ils seront traités uniquement par le périscolaire au retour des congés de l'agent.

La mairie ne traite aucune inscription.

Fiche de renseignement et d'inscription
Accueil périscolaire 2022-2023 - Saint Paul-en-Jarez

Votre enfant :

NOM :
Prénom :
Né (e) le :/...../..... A :
Classe : Ecole :

Responsable légal :

Père et/ou Mère Tuteur Parent isolé Garde alternée
NOM :
Prénom :
Adresse :
Tél : Portable :
E-mail :@.....

Renseignements administratifs :

Responsable 1 : Profession :
Employeur :
Responsable 2 : Profession :
Employeur :

En cas d'urgence, qui peut-on joindre ? Tél :
Tél :

Caisse d'allocations familiales de : ou MSA de :

N° allocataire CAF : ou N°MSA : .../.../.../.../.../.../...

(L'accueil étant conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, ces numéros permettent à ces organismes de participer à son financement).

Quotient familial :

Cette information permet l'application d'une tarification, votée en Conseil Municipal, différenciée selon mes revenus des parents. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Numéro de sécurité social dont l'enfant est rattaché :

Assurance responsabilité civile : Nom de l'assureur..... N° de contrat

La commune ne garantit pas la responsabilité individuelle accident qui reste à la charge des familles – elle assure sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur et il revient aux familles d'assurer la leur par rapport à leurs enfants.(copie à fournir)

Fiche sanitaire de liaison :

Ces informations, prévues par les textes réglementaires du ministère en charge de la jeunesse et des sports, sont couvertes par le secret professionnel.
Merci de fournir un justificatif (copie carnet de santé ou autres) pour les vaccinations obligatoires sauf contre-indication médicale reconnue :

Né avant 2018 :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

Né à partir de 2018 :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) ,
Infections invasives à pneumocoque Méningocoque de sérogroupe
Rougeole, oreillons et rubéole. Coqueluche Hépatite B
Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
Si l'enfant n'est pas vacciné : contre-indication médicale à justifier.

En vertu de l'article 27 de la Loi informatique et libertés, nous vous informons du caractère facultatif du présent imprimé. Il ne doit être complété et retourné que si vous souhaitez inscrire votre enfant au service périscolaire, et bénéficier ainsi des services proposés (accueil du matin, du soir, et temps de midi comprenant la restauration).
Les renseignements demandés (qui restent confidentiels) servent à la gestion des inscriptions et de la facturation du service. En vertu de la Loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès qui vous permet d'obtenir communication des informations vous concernant. Ce droit s'exerce auprès de la direction de l'accueil périscolaire municipal.

Renseignements médicaux, allergies concernant l'enfant (en cas d'intolérance joindre un certificat médical précisant l'aliment en question). Merci de signaler toute évolution en cours d'année.

Renseignements complémentaires pouvant nous être utiles : (particularités alimentaires)

Autorisation de sortie : (seulement à partir du CP)

Je soussigné(e), responsable de l'enfant :

1/l'autorise à quitter le service seul(e) : OUI NON

2/en cas de réponse négative, seules les personnes majeures ci-dessous désignées peuvent prendre en charge mon enfant.

Père : OUI NON

Mère : OUI NON

Autre : nom :prénom :

Tel domicile : /.../.../.../.../.../.../ Tel portable : /.../.../.../.../.../

Adresse :

●Je soussigné(e), responsable de l'enfant, l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil périscolaire de Saint-Paul-en-Jarez.

●J'autorise ses responsables à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales urgentes nécessitées par l'état de santé de mon enfant. J'ai pris note que la CAF de la Loire met à la disposition du service un service internet lui permettant de consulter directement les éléments de mon dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de sa mission. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je suis informé que je peux m'opposer à la consultation de ces informations en contactant le service par écrit. Dans ce cas, il m'appartiendra de fournir à ce dernier les justificatifs nécessaires au traitement de mon dossier.

●J'autorise le personnel du service ou son mandataire à photographier ou filmer mon enfant pour un usage strictement non commercial (article de presse, site internet de la ville ou de l'école, revue municipale, etc...) : NON

●Je déclare avoir pris connaissance et accepter en signant les clauses du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de Saint-Paul-en-Jarez, et m'engage à régler dès réception la facture adressée par le Trésor Public.

Fait àle

Signature du responsable légal OBLIGATOIRE :

RESERVATION FAITE A L'AVANCE POUR LE RESTAURANT PERISCOLAIRE

En vous inscrivant à l'avance, vous bénéficiez **d'un tarif réduit**

Selon votre mode d'organisation familiale et notamment vos contraintes professionnelles vous pouvez choisir 3 rythmes d'inscription :

- A l'année (si vous savez à l'avance les jours où votre enfant mangera)
- Au mois (vous réservez selon vos besoins) selon cette fiche de réservation, disponible toute l'année au périscolaire et téléchargeable à partir du site officiel de la mairie.
- Tardif : 48h à l'avance (selon la disponibilité des places, réservation auprès du centre périscolaire 04.77.02.13.91 ou 06.40.11.26.62)

Bon à savoir : le règlement intérieur prévoit que l'on peut annuler une réservation 48 heures avant si l'enfant doit être absent. D'autre part, si un enfant est absent le jour même pour raison de santé (certificat médical à fournir), l'accueil de midi (repas + animation) ne sera pas facturé.

INSCRIPTION A L'ANNEE au périscolaire MATIN/SOIR et RESTAURANT scolaire

Merci de cocher les cases où vous souhaitez que votre enfant soit inscrit régulièrement :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin 7h30/8h30 <input type="checkbox"/>	Matin 7h30/8h30 <input type="checkbox"/>	Matin 7h30/8h30 <input type="checkbox"/>	Matin 7h30/8h30 <input type="checkbox"/>
MIDI Restaurant Scolaire <input type="checkbox"/>	MIDI Restaurant Scolaire <input type="checkbox"/>	MIDI Restaurant Scolaire <input type="checkbox"/>	MIDI Restaurant Scolaire <input type="checkbox"/>
Soir 16h30 /18h30 <input type="checkbox"/>	Soir 16h30 /18h30 <input type="checkbox"/>	Soir 16h30 /18h30 <input type="checkbox"/>	Soir 16h30 /18h30 <input type="checkbox"/>

INSCRIPTION AU MOIS

Mois de : **SEPTEMBRE 2022** uniquement

Merci de cocher les jours du mois où l'enfant mangera et les jours où vous souhaitez l'inscrire au périscolaire du soir.

Dates		MATIN	MIDI	De 16H30 à 18h30 au plus tard		Dates		MATIN	MIDI	De 16H30 à 18h30 au plus tard
Jeu	1					Ven	16			
Ven	2					Lun	19			
Lun	5					Mar	20			
Mar	6					Mer	21			
Mer	7					Jeu	22			
Jeu	8					Ven	23			
Ven	9					Lun	26			
Lun	12					Mar	27			
Mar	13					Mer	28			
Mer	14					Jeu	29			
Jeu	15					Ven	30			

Date et signature :

INSCRIPTION A L'ANNEE au TRANSPORT SCOLAIRE

2 cas possibles :


- 1- Si votre enfant est scolarisé à l'école maternelle Les Pins il bénéficie alors du transport scolaire gratuit pour se rendre ou revenir du périscolaire.
- 2- Si votre enfant est scolarisé à l'école élémentaire des Prés Verts ou à l'école privée Jeanne d'Arc **et** que l'arrêt de car se situe à plus de 2kms ou plus de son école. (ligne 45 ou ligne 46)

Vous devez dans ces 2 cas transmettre votre dossier d'inscription à St Etienne Métropole

Pour rappel : Le transport en car est géré par St Etienne Métropole : 04.77.32.90.38

Email : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr Site internet : www.saint-etienne-metropole.fr

Merci de cocher les cases où vous souhaitez que votre enfant soit inscrit pour l'année 2022/2023

LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
Matin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>		Matin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>
MIDI 11h30	<input type="checkbox"/>	MIDI 11h30	<input type="checkbox"/>		MIDI 11h30	<input type="checkbox"/>	MIDI 11h30	<input type="checkbox"/>
13h30	<input type="checkbox"/>	13h30	<input type="checkbox"/>		13h30	<input type="checkbox"/>	13h30	<input type="checkbox"/>
Soir 16h30	<input type="checkbox"/>	Soir 16h30	<input type="checkbox"/>		Soir 16h30	<input type="checkbox"/>	Soir 16h30	<input type="checkbox"/>

Points d'arrêt : votre choix est définitif pour l'année scolaire,

Ligne 45 :

Matin		Midi		Soir	
HLM Bachasse	<input type="checkbox"/>	HLM Bachasse	<input type="checkbox"/>	HLM Bachasse	<input type="checkbox"/>
Maternelle les Pins	<input type="checkbox"/>	Maternelle les Pins	<input type="checkbox"/>	Maternelle les Pins	<input type="checkbox"/>
HLM les Pins	<input type="checkbox"/>	HLM les Pins	<input type="checkbox"/>	HLM les Pins	<input type="checkbox"/>
La Vigie	<input type="checkbox"/>	La Vigie	<input type="checkbox"/>	La Vigie	<input type="checkbox"/>
La croix de bois	<input type="checkbox"/>	La croix de bois	<input type="checkbox"/>	La croix de bois	<input type="checkbox"/>

Ligne 46 :

Matin		Soir	
La Barollière (arrêt STAS)	<input type="checkbox"/>	La Barollière (arrêt STAS)	<input type="checkbox"/>
Bayolle le Haut	<input type="checkbox"/>	Bayolle le Haut	<input type="checkbox"/>
La Revolanche	<input type="checkbox"/>	La Revolanche	<input type="checkbox"/>
La Rossarie	<input type="checkbox"/>	La Rossarie	<input type="checkbox"/>
Caramentran	<input type="checkbox"/>	Caramentran	<input type="checkbox"/>
Les Artanches	<input type="checkbox"/>	Les Artanches	<input type="checkbox"/>
Lachal	<input type="checkbox"/>	Lachal	<input type="checkbox"/>



ATTENTION : il est important que vous avertissiez par écrit le Périscolaire en cas d'annulation exceptionnelle d'utilisation du transport de midi ou du soir (16h30).

DATE ET SIGNATURE :

(Obligatoire pour valider les réservations)